

Assises 2022 : Présentation et décryptage des normes européennes de reporting de durabilité

Nouveau Formation nationale

Le reporting d'informations de « durabilité » (traduction française de « Sustainability reporting ») prévu par la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) devrait s'imposer aux entreprises européennes à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les publications 2025, sur la base de normes de durabilité européennes obligatoires (ESRS, European Sustainability Reporting Standards). Il prendra en compte l'impact des facteurs ESG (environnement, social, gouvernance) sur l'entreprise, l'impact de l'entreprise sur les facteurs ESG, des données sectorielles et sera connecté au reporting financier. Et devra obligatoirement être audité par un commissaire aux comptes /OTI. En France, le champ des entités concernées est estimé à 8000. Le projet de directive en cours de finalisation d'ici l'été 2022 prévoit qu'il s'étende à toutes les grandes entreprises telles que définies dans la Directive comptable (2 des 3 critères : plus de 40M€ de CA, 20M€ de total de bilan, 250 salariés) et les PME entreprises cotées, lesquelles devront fournir des informations sur leur chaîne de valeur. Les PME seront touchées donc par capillarité.

Millésime	2022-2023
Type	Présentiel
Durée	1h30
Réf.	02.02ACT0026.22

Les normes européennes de durabilité (ESRS), développées par l'EFRAG et adoptées par la Commission Européenne, vont ainsi devenir le référentiel de préparation du reporting d'informations de « durabilité », au même titre que les normes comptables françaises issues du PCG ou les IFRS pour la préparation des états financiers.

Cet atelier vous permettra de comprendre le contexte d'établissement des normes ESRS, d'obtenir un panorama global du référentiel normatif et d'appréhender les enjeux pour vos clients qui vont être amenés à se transformer à courte et moyenne échéances.

L'atelier vous permettra également, en tant qu'OTI ou commissaires aux comptes, d'apprécier les attendus au niveau de la profession que vous devez intégrer lorsque vous réalisez vos missions et d'apprécier les opportunités liées aux nouvelles missions sous-jacentes.

L'atelier vous permettra enfin de comprendre comment la CNCC vous accompagne pour que vous soyez prêt à répondre à ces nouveaux enjeux.

Vous êtes concernés

- Commissaire aux comptes
- Directeur de mission CAC
- Chef de mission CAC
- Collaborateur confirmé CAC
- Collaborateur débutant CAC

Objectifs professionnels

- Connaître le contexte dans lequel le référentiel normatif européen du reporting d'informations de « durabilité » a été établi
- Appréhender le référentiel ESRS dans sa globalité, de comprendre sa structure, les principes généraux et les implications d'une première approche
- Comprendre les conséquences pour les OTI et les commissaires aux comptes, à la fois en termes d'attentes et besoin d'accompagnement de la part des entreprises préparatrices mais aussi en termes de montée en compétence et de travaux d'audit pour les OTI / commissaires aux comptes
- Être capable de développer un plan de formation au sein de son cabinet pour être prêt à certifier des informations de durabilité dès 2024

Questions traitées

- Une présentation des rôles respectifs de l'EFRAG et de la Commission Européenne dans l'élaboration et l'adoption des normes ESRS
- Le panorama des ESRS
- Les attentes et les enjeux pour les OTI et les commissaires aux comptes

Bénéfices pour les participants

Les questions de transition environnementale et sociale sont désormais au cœur des priorités des consommateurs, des investisseurs, des banques, et des gouvernements du monde entier. L'allocation des capitaux joue un rôle important dans la construction de notre avenir, et les entreprises seront au centre de ce changement. Les auditeurs, trésoriers, contrôleurs, directeurs financiers, planificateurs financiers et autres fonctions doivent comprendre les interconnexions entre la finance et développement durable. Il en est de même pour les commissaires aux comptes, notamment avec la compréhension des normes de durabilité européennes, référentiel obligatoire pour l'établissement du reporting d'informations de « durabilité ».

Actualité

Ce changement de paradigme avec une interconnectivité entre le reporting financier et de durabilité offre aux commissaires aux comptes les moyens de se positionner sur ce nouveau marché. Ces missions sur l'extra-financier ne sont plus réservées aux plus grands cabinets d'audit, elles touchent les plus petites entités par les textes ou par capillarité, et par conséquent tous les commissaires aux comptes.

Ces nouvelles prestations seront certainement l'occasion de renforcer l'attractivité des cabinets, à condition de saisir les opportunités de formation dès maintenant.

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

Pour toute question relative aux modalités de suivi de la formation par des personnes en situation de handicap, merci de contacter cncservices.formation@cnc.fr

Moyens pédagogiques et d'encadrement

- Le support pédagogique, composé d'un diaporama, est conçu avec le plus grand soin et est sous format dématérialisé, accessible après la formation dans l'onglet « mes sessions » de l'espace personnel des participants (espaces.jinius.fr). Il permet aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation.
- CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :
 - Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
 - Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, directement impliqués dans la conception des normes ESRS au sein de l'EFRAG. Ils sont membres des groupes de travail NFR à la CNCC et exercent personnellement des missions en lien avec les informations de durabilité permettant ainsi une approche très pragmatique des sujets traités.
- A l'issue de la formation, le participant devra se rendre dans l'onglet « sessions terminées » de son espace personnel (espaces.jinius.fr) pour :
 - Evaluer l'acquisition de ses connaissances à partir d'un questionnaire à choix unique de 5 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 4 bonnes réponses sur 5. Ce test est disponible pendant 8 jours calendaires
 - Remplir un questionnaire d'appréciation sur la qualité de la formation. Les réponses reçues font l'objet d'une analyse attentive permettant à CNCC FORMATION d'améliorer la qualité des formations dispensées
 - Télécharger son attestation de fin de formation, sous réserve d'avoir été présent
 - Accéder au support pédagogique